

Sous-section 2.—Entreprises provinciales

Saskatchewan*.—La Division de la conservation et de la mise en valeur des terres du ministère de l'Agriculture a été créée en 1949 et chargée des tâches suivantes: administration des droits hydrauliques; expansion de l'irrigation, génie et aménagements; maîtrise des inondations et drainage; remise en état des terres abandonnées, insuffisamment ou mal utilisées; et aménagement de pâturages communautaires.

Les travaux de conservation et d'expansion du ministère provincial de l'Agriculture dans le domaine du rétablissement et de l'assèchement des terres agricoles se fondent sur la coordination de son œuvre avec le programme fédéral au titre de la loi sur le rétablissement agricole des Prairies; une collaboration très étroite préside à l'exécution des entreprises fédérales et provinciales. Voici le résumé, au 31 décembre 1958, de l'activité du ministère:

Droits hydrauliques.—En vertu de la loi sur les droits hydrauliques, 5,840 permis pour l'aménagement de bassins hydrauliques en vue de l'irrigation ménagère et aussi à d'autres fins municipales et industrielles, visant 463,540 pieds-acre d'eau, ont été délivrés, et 133 stations de vérification sont maintenues par la Direction fédérale des ressources hydrauliques aux fins de relevés hydrométriques et d'un examen des eaux de surface à terminer. L'ingénieur en chef du Bureau des droits hydrauliques représente la province de la Saskatchewan auprès du Comité du génie de la Commission conjointe internationale et de l'Office des cours d'eau des provinces des Prairies.

Irrigation.—Vers le 31 mars 1958, la province avait exécuté des levés topographiques portant sur 94,964 acres et des levés topographiques parcellaires s'étendent sur 169 milles, creusé 303 milles et entretenu 186 milles de rigoles, construit 1,454 et entretenu 74 ouvrages et nivelé 7,490 acres.

Drainage.—La province a exécuté des levés topographiques portant sur 146,436 acres et des levés topographiques parcellaires s'étendent sur 6,389 milles, creusé 748 milles de rigoles, aménagés 225 milles de chemins, entretenu 136 milles de rigoles, construit 37 milles de digues et ajouté 783 ouvrages aux réseaux de drainage.

Mise en valeur de terres insuffisamment ou mal utilisées.—Un total de 61,015 acres ont étéensemencées de cultures fourragères vivaces pour fins surtout de production de fourrage et des clôtures sur une distance de 991 milles ont été posées ou remises en état et 72 abreuvoirs ont été construits ou reconstruits pour l'établissement de pâturages provinciaux, municipaux ou coopératifs, 750,000 arbres ont été plantés; et 97 zones de repeuplement ont été établies sur 12 millions d'acres d'étendue.

Pâturages.—Par l'entremise de la Division des terres du ministère provincial de l'Agriculture, la province a transféré les titres de 1,194,574 acres et cédé à bail, sans transfert, 341,876 acres de pâturages aux autorités pour l'exploitation des pâturages communautaires. Dans la région de la province non visée par le programme exécuté en vertu de la loi sur le rétablissement agricole des Prairies, 797,454 acres de pâturages en 110 endroits sont exploités par des sociétés coopératives, les municipalités ou le ministère provincial de l'Agriculture; en 1957, les 18 pâturages provinciaux ont servi à 17,395 vaches et veaux appartenant à 959 cultivateurs locaux.

Mise de terres en culture.—Les terres de la Couronne, cultivées ou cultivables, sont affermées pour une période de 33 ans. La province peut rembourser comptant aux cultivateurs le coût du défrichement et de la mise en culture de terres vierges; ou bien, encore les cultivateurs peuvent retenir une part de la recette de leurs récoltes équivalente aux frais subis. Au 31 mars 1958, la province avait déboursé \$6,528,652 au titre du défrichement et de la mise en culture des terres; ces travaux comprenaient six entreprises de colonisation, représentant 200 fermes, avant l'affermage des terres.

Alberta.—La loi sur les ressources hydrauliques de l'Alberta accorde au ministère de l'Agriculture de vastes pouvoirs touchant le relevé des ressources hydrauliques de la province, et l'on a fait des relevés importants pour déterminer la répartition et l'étendue des ressources hydrauliques disponibles dans la province et leur utilisation la plus avanta-

* Rédigé par W. H. Horner, sous-ministre de l'Agriculture de la Saskatchewan.